

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2089 - 15 août 2008 - prix : 1 € - DOM 1,50 €

Face à la hausse des prix

**Augmentation
des salaires,
des allocations
et des retraites**

p. 5 et 6

Russie-Géorgie

**Le Caucase n'est pas
si loin de nous !**

p. 3 et 11



Sommaire

Leur société

- p.4 ■ Cinq ans après la canicule de 2003
 ■ L'affaire des frégates de Taïwan
 ■ Sodas et barres chocolatées
 ■ Tarifs SNCF : la loterie
- p.5 ■ Gaz et électricité : tarifs en surchauffe
 ■ Belgique : Suez-Electrabel rackette la population
- p.6 ■ Pour une riposte du monde du travail
 ■ ArcelorMittal : bénéfices encore en hausse
- p.7 ■ La catastrophe d'Hautmont
 ■ L'amiante : des responsables mis en examen

Dans les entreprises :

- p.6 ■ Les pompiers de Total Carling en lutte
- p.7 ■ Emplois saisonniers
- p.8 ■ La Poste : privatisation et faux semblant
 ■ Réorganisation du centre de distribution d'Angers
 ■ Thales-Cholet pompe les caisses de l'État
- p.9 ■ Snecma Gennevilliers : Non aux sanctions !
 ■ SNCF Paris : un retraité expulsé de son logement
 ■ Mise en place du RSA

Dans le monde :

- p.10 ■ Rwanda : la France nie ses responsabilités
 ■ L'armée française dans le borbier afghan
 ■ Bolivie : un référendum qui ne règle rien
- p.11 ■ Russie-Géorgie : le conflit
 ■ Chine : le passé colonial de la France
 ■ Le dalai-lama en France

p.12

Les étapes d'été de Lutte Ouvrière

• Fin des 35 heures

Le Conseil constitutionnel retoque deux articles, mais entérine l'essentiel de la loi

Le Conseil constitutionnel a entériné, le 7 août dernier, la loi mettant fin de fait à la loi Aubry sur les 35 heures. Cette loi avait été votée le 23 juillet dernier au Parlement et 120 parlementaires de gauche avaient alors saisi le Conseil constitutionnel. Celui-ci leur a donné raison sur deux points. Cela a suffi pour que la CFDT présente cette petite révision comme une victoire, pourtant bien maigre.

La nouvelle loi décidée par la majorité de droite laissait les mains libres au patronat pour définir le nombre de jours de repos pour compenser les heures supplémentaires, le Conseil a simplement demandé aux législateurs, c'est-à-dire aux députés, de fixer un minimum légal de jours.

Autre point retoqué, la loi prévoyait l'annulation automa-

tique de tous les accords collectifs fixant la durée légale du travail au 31 décembre 2009. C'était une facilité accordée aux patrons. Ils vont devoir désormais trouver des arguments pour justifier cette renégociation. Par contre, le Conseil n'a pas modifié une disposition, celle qui consiste à ne pas compter dans les effectifs de l'entreprise pendant un an les entreprises sous-traitantes. Ce dispositif permet au patronat de limiter les droits de représentation du personnel, qui dépendent pourtant des effectifs salariés, et en particulier de ne pas leur accorder de délégués du personnel, ni de Comité d'entreprise.

Le Conseil constitutionnel n'a pas remis en cause l'essentiel. Il a, prétend-il, écouté toutes les organisations syndicales... y compris le Medef. Les

« sages », comme on les surnomme, ont donc sagement choisi d'écouter le Medef.

Même modifiée par le Conseil constitutionnel, la loi entérine une véritable régression sociale : elle autorise le patron à remettre en question la durée légale des 35 heures, à fixer le contingent d'heures supplémentaires dans l'entreprise et, si le patron veut dépasser ce contingent en cours d'année, l'autorisation de l'inspection du travail ne sera plus nécessaire. L'annualisation du temps de travail, qui permet de faire varier la durée hebdomadaire de travail jusqu'à 46 heures hebdomadaires, sera banalisée – cette disposition était déjà contenue dans la loi Aubry sur les 35 heures, mais les patrons étaient tout de même tenus de justifier le recours à ces heures

supplémentaires en invoquant une surcharge de travail. Cette loi permet aussi au patronat d'isoler un peu plus les travailleurs, car les accords se feront entreprise par entreprise, voire travailleur par travailleur.

Les directions des grandes entreprises ont déclaré qu'elles y regarderaient à deux fois avant de remettre en cause les accords existants sur la durée du temps de travail. Outre que le recours aux heures supplémentaires n'est pas forcément une priorité pour ces entreprises, leurs dirigeants craignent aussi la réaction des salariés. Car rien n'est encore fait. Ce sera aux salariés de dire leur mot... avec sans doute bien moins de complaisance que le Conseil constitutionnel.

Aline URBAIN

• Sans-papiers

Piégés dans le centre de rétention qu'ils étaient en train de construire

Le centre de rétention du Mesnil-Amelot est toujours dans l'actualité. Trois sans-papiers viennent d'y être transférés, alors qu'ils travaillaient à l'extension de ce même centre de rétention ! Ils étaient employés par des entreprises sous-traitantes travaillant pour le compte du ministère de la Défense. C'est un organisme privé en charge de la sécurité des lieux qui les a interpellés et a prévenu le commissariat du coin. Les policiers ont conduit les sans-papiers dans le centre de rétention qu'ils construisaient ! Deux d'entre eux ont été entre-temps relâchés, un seul a été gardé au centre.

Cette affaire montre tout ce qu'a d'hypocrite la politique gouvernementale de lutte contre l'immigration clandestine. Le gouvernement sait par-

faitement que l'économie ne peut pas se passer de la main-d'œuvre bon marché clandestine. Les grèves récentes des travailleurs sans papiers l'ont illustré, les sans-papiers sont présents dans de nombreux rouages de l'économie, entre autres dans la restauration, dans la confection comme dans la construction. Et on en trouve aussi sur des chantiers publics travaillant pour l'État, qui n'est pas regardant sur les entreprises sous-traitantes qu'il utilise.

Brice Hortefeux, pris la main dans le sac, se serait certainement bien passé de cette affaire, après ses dernières déclarations. Il avait demandé que Rachida Dati poursuive en justice l'association de sans-papiers qui avait appelé à manifester devant le centre de

rétention du Mesnil-Amelot, samedi 2 août. Selon lui, cette association aurait été responsable de l'incendie qui s'était déclaré dans une cellule ! Brice Hortefeux, partisan de la multiplication des centres de rétention, est convaincu aujourd'hui de complicité – directe ou indi-

recte, peu importe – d'utilisation frauduleuse de main-d'œuvre non déclarée. Cependant, lui, comme la plupart des patrons exploitant de la main-d'œuvre au noir, ne sera pas poursuivi. Dommage !

A. U.

LO AUDIO... ET VIDÉO !

Pour tous ceux qui ont du mal à lire, Audio-LO vous permet désormais d'écouter sur internet une version audio de nos parutions : *Lutte Ouvrière*, *Lutte de Classe* et brochures du Cercle Léon Trotsky.

Pour y accéder : www.lutte-ouvriere-audio.org

NOUVEAU :

les exposés des Cercles Léon Trotsky ou les récents passages d'Arlette Laguiller dans des émissions de radio et de télévision sur le site : www.audiovideo-lo.org



LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
 membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 – SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 – 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. – Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
 e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
 Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 11 août



Le Caucase n'est pas si loin de nous !

La guerre qui s'est déclenchée dans le Caucase après la tentative de la Géorgie de rétablir par la force son autorité sur la petite province sécessionniste de l'Ossétie du Sud, et l'intervention musclée de la Russie pour s'y opposer, n'est pas un simple drame local. Elle montre que la « guerre froide » n'est pas vraiment terminée, et même qu'elle pourrait bien se réchauffer un jour.

Ce n'est pas, loin de là, la responsabilité de la seule Russie. Car si les bombardements russes ont illustré une fois de plus le mépris habituel des dirigeants du Kremlin vis-à-vis des populations, les gouvernements des grandes puissances occidentales, même s'ils s'efforcent d'apparaître aujourd'hui comme des défenseurs de la paix, portent une lourde responsabilité dans les événements actuels.

Quand l'OTAN est née, en 1949, ses fondateurs la présentèrent comme le moyen de défendre l'Europe occidentale contre une éventuelle agression soviétique. L'agression n'a jamais eu lieu, et l'Union soviétique a éclaté en 1991. Mais l'OTAN existe toujours, sans qu'on nous dise contre quel ennemi elle est dirigée. Plus même, elle s'est élargie, car l'impérialisme américain (avec la participation de ses satellites européens, dont la France) a entrepris d'y intégrer les pays qui faisaient naguère partie du bloc soviétique. Ce fut notamment le cas de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque en 1999, de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie en 2004. Il est évident que les dirigeants russes ne peuvent pas voir d'un bon œil ce passage d'une partie des territoires de l'ex-URSS et de ce qui constituait naguère son glacis dans une organisation militaire qui leur est par nature hostile.

La Géorgie était précisément candidate à son incorporation au sein de l'OTAN. Nul ne peut évidemment dire quel calcul avaient fait ses dirigeants avant de se lancer dans l'aventure qui consistait à tenter d'imposer par la force le retour dans son giron de l'Ossétie du Sud, s'ils comptaient sur la passivité de la Russie, ou sur une intervention plus décisive à leurs côtés des dirigeants occidentaux. La région intéresse

d'autant plus ceux-ci qu'elle est une voie de passage obligée pour les pipe-lines et autres gazoducs qui permettent d'acheminer pétrole et gaz naturel vers l'ouest. Pour le moment, les dirigeants américains se contentent de déclarations hostiles vis-à-vis de la Russie, et Sarkozy de jouer les « monsieur bons-offices » en essayant de s'attribuer le premier rôle dans un règlement éventuel du conflit. Mais quand des gangsters jouent au poker, rien ne garantit que l'on en restera au bluff.

Il y a déjà bien longtemps que les usurpateurs qui, avec Staline, avaient pris la direction de l'État né en 1917 de la première révolution ouvrière victorieuse de l'histoire, ne souhaitent plus que bénéficier en paix de leurs privilèges en recherchant un accord avec l'impérialisme mondial. Il y a une vingtaine d'années, ils ont même jeté par-dessus bord toutes les références verbales au communisme qui subsistaient encore. Une petite minorité de privilégiés s'est encore plus enrichie. Elle exhibe volontiers sa richesse en se mêlant aux milliardaires de la société capitaliste. Mais la Russie n'a pas pour autant été acceptée comme un partenaire à égalité par l'impérialisme américain et ses alliés. Elle reste trop puissante pour cela.

En attendant, des soldats, mais aussi des civils, hommes, femmes et enfants, sont morts dans les batailles ou sous les bombes, victimes des dirigeants de leurs pays qui n'invoquent la patrie géorgienne, russe ou ossète, que pour justifier leurs appétits de pouvoir et de richesse. Victimes aussi des dirigeants des grandes puissances qui ne les considèrent que comme des pions sur l'échiquier politique.

Le Caucase n'est malheureusement pas la seule région du monde dans laquelle flambe la guerre. Et si le territoire de l'Europe occidentale (à condition de ne pas aller jusqu'à l'ex-Yougoslavie) a été épargné par ce fléau depuis un peu plus de soixante ans, nous ne pourrions garantir à nos enfants un monde pacifique et fraternel que le jour où les travailleurs auront arraché le pouvoir économique et politique à tous les exploités qui vivent du travail d'autrui.

Arlette LAGUILLER

• Hausse des prix

Il faut que les salaires suivent l'augmentation des prix

Si le prix de l'essence semble faire une pause dans sa progression, cela risque bien d'être passager. Au mois de juillet, l'augmentation des prix a battu un record : un institut de statistique européen, Eurostat, l'a estimé à 4,1 % dans l'ensemble de la zone euro.

On nous présente l'inflation comme une fatalité, mais il y a toute une chaîne de patrons profiteurs qui, chacun à leur

tour, répercutent la hausse des prix. Si leurs fournitures augmentent, en retour, ils augmentent les prix de leurs produits finis. Et ainsi ils peuvent maintenir, voire accroître, leurs profits.

Il y a quelques jours, des grandes multinationales qui produisent des lessives, des produits d'entretien ou encore des produits de beauté, comme Unilever, Procter & Gamble ou

Henkel, ont annoncé qu'elles allaient augmenter les prix de leurs produits. Ces groupes sont des géants du secteur. Derrière eux, il y a des marques comme Mir, Le Chat, Diadermine, Fa, Ariel, Pampers, Pantene, Gillette, etc. Le prétexte invoqué est la hausse du pétrole utilisé pour la fabrication de ces produits.

Ces grands groupes ont présenté l'augmentation de leurs

prix comme si leur situation financière les y acculait. Mais en réalité leurs affaires tournent très bien : Procter & Gamble, le leader mondial, vient d'annoncer qu'il y a à peine quelques jours un bénéfice net annuel en augmentation de 17 %.

S'il est vrai que les causes de l'inflation sont diverses et que l'inflation est un phénomène mondial, les patrons ont les moyens d'y échapper, et

eux s'en sortent avec profit. Il n'y a que les salariés, les chômeurs ou les retraités, dont les salaires ou les pensions stagnent, qui ne peuvent que payer la note.

Pour que les travailleurs se protègent de la valse des étiquettes, le seul moyen est d'imposer que les salaires suivent l'évolution des prix.

André ROYAN

• Cinq ans après la canicule de 2003

Les problèmes restent posés

Il y a cinq ans, les pics de chaleur enregistrés par les services de la météo atteignaient des records. Dans la capitale, la température avoisinait les 26 degrés à trois heures du matin. Pendant plusieurs jours consécutifs, le thermomètre n'est pas descendu au-dessous de 35 degrés dans la journée.

Alors les urgences des hôpitaux n'ont pas pu faire face : des personnes âgées se sont déshydratées, sans que les pompiers débordés ne puissent leur porter secours. Un pompier relate que, faute de personnel et de moyens, la seule mesure efficace consistait à glisser des steaks congelés sous les bras des personnes âgées. Ce fut une hécatombe : 15 000 personnes décédèrent.

Quelles sont les leçons que le gouvernement d'aujourd'hui tire de ce drame ? Bachelot, ministre de la Santé, se veut très

rassurante. Elle dit avoir tout mis en place avec le plan Canicule pour que le drame ne se renouvelle pas.

La ministre dit avoir fait vérifier que toutes les maisons de retraite et les hôpitaux ont installé, à leurs frais, des salles climatisées. Les communes de plus de cinq mille habitants ont recensé les personnes fragiles et peuvent les joindre par téléphone en cas de fortes chaleurs. À la suite de 2003, l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS) a créé un plan d'alerte canicule.

Mais tous les acteurs présents sur le terrain, pompiers, médecins, infirmiers, brancardiers, aides-soignants et agents de salle, s'accordent pour constater que la situation en cas de grosse chaleur serait particulièrement meurtrière. Le nombre de fermetures de lits en été est plus qu'inquiétant. Le médecin

urgentiste Patrick Pelloux propose que soit votée une loi interdisant la fermeture de plus de 10 % des lits en été.

Certes, la population est maintenant sensibilisée, et pour cause, aux risques majeurs. Mais en cas de récurrence, le manque d'embauche de personnel soignant, d'agents de service, de pompiers risque d'entraîner à nouveau une catastrophe.

Le ministère de la Santé nous abreuve de beaux discours mais la seule mesure responsable qu'il faudrait prendre, plutôt que de se préparer à distribuer des aérosols d'eau, ce serait d'embaucher tout de suite dans les hôpitaux et les maisons de retraite le personnel qui manquerait gravement en cas de canicule mais qui fait déjà défaut dans une période dite normale.

Claire DESPLANTES

• Tarifs SNCF

La loterie



« Les tarifs de la SNCF sont incompréhensibles », dénonce une association de consommateurs, la CLCV. Et tous ceux qui ont acheté un billet de train ces derniers mois ne peuvent qu'approuver ce constat.

Il y a certes bien longtemps que le prix des billets n'est plus lié à la distance parcourue, mais maintenant, cela s'apparente carrément à une loterie : un billet Paris-Marseille, par exemple, peut coûter de 17 euros à près de 100 euros, selon le jour, l'horaire du train et les offres de réduction !

Acheter son billet à l'avance ne garantit même plus des tarifs

plus avantageux car, depuis plusieurs mois, la SNCF fait payer la place en fonction du remplissage des trains, comme pour les avions. Le prix varie à tout moment, il suffit qu'un wagon soit rajouté à un train pour le faire baisser mais, le plus souvent, l'inverse se produit ; plus le train se remplit, plus les prix grimpent et plus les bénéficiaires de cartes de réduction en sont exclus.

La SNCF devient de moins en moins un service public, mais plutôt une machine à faire de l'argent sur le dos des usagers.

M.L.

• L'affaire des frégates de Taïwan

Un secret très, très, très bien gardé

Après onze ans d'enquête, le procureur chargé de l'affaire dite « des frégates de Taïwan » vient de demander aux juges de prononcer un non-lieu. Cette affaire mettait en cause la vente par Thomson en 1991 de six frégates à l'État de Taïwan, pour seize milliards de francs. Une

partie de cette énorme somme avait en réalité été utilisée pour payer des commissions cachées à de nombreux intermédiaires, dont des fonctionnaires haut placés de Chine et d'autres de Taïwan. Des responsables de ces réseaux, de Thomson, ainsi que des hommes politiques

français ont vraisemblablement profité de l'affaire.

L'enquête, entamée à partir d'une plainte du gouvernement de Taïwan, s'est heurtée à de nombreux obstacles et morts suspects. Entre autres obstacles, les ministres des Finances successifs (Laurent Fabius en 2001, Francis Mer en 2002, puis Thierry Breton en 2006) ont refusé de lever le secret-défense sur des documents essentiels que réclamaient les juges. Ainsi la justice (si on peut dire !) peut conclure que les diverses commissions cachées et escroqueries ne sont pas « caractérisées » et les responsables sont maintenus dans leur respectabilité.

Frédéric GESROL

Deux brochures de Lutte Ouvrière

Mai-juin 68

Histoire et leçons d'une explosion sociale

Prix : 8 euros

Voix Ouvrière et Lutte Ouvrière dans les événements de mai-juin 1968

Prix : 10 euros

Envoi contre un chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière - Ajouter 1 euro par brochure pour frais d'envoi - Bien indiquer l'adresse d'expédition

• Sodas et barres chocolatées

Trop sucré... trop juteux !

Eric Woerth, le ministre du Budget, vient d'annoncer qu'il renonçait à l'idée qui lui avait été soumise de créer une « taxe à l'obésité ». Un rapport de l'Inspection des Finances et de l'Inspection des Affaires sociales préconisait de faire passer la TVA du taux réduit de 5,5 au taux normal de 19,6 %, sur les produits diététiquement contestables et générateurs d'obésité (sodas, pizzas, hamburgers, etc.), ou de créer une nouvelle taxe.

C'était à la fois pour le gouvernement un moyen de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'État en taxant les consommateurs les plus modestes qui ne mangent pas des fruits et des légumes tous les jours.

Ce qui a fait reculer le gouvernement, ce n'est pas tant les protestations dans la population que celle des producteurs ou distributeurs. Ainsi, la disparition des bonbons de devant les caisses, véritable piège à gamins (et à parents), avait été jugée

« démagogique » par l'Association de l'industrie alimentaire. Et la mesure a été enterrée. La disparition de la publicité pour les produits sucrés pendant les programmes destinés aux enfants, a été laissée à la responsabilité des chaînes de télé. Il faut dire que les recettes financières de ce type de publicités sont estimées à plus d'un milliard d'euros par an.

Aujourd'hui en France, près d'un enfant sur cinq est en surpoids, voire obèse. Et l'équipement des collectivités (et notamment des écoles) en fontaines à eau fraîche, le remplacement des barres chocolatées par des fruits dans les distributeurs se sont heurtés aux mêmes lobbies.

Une partie de la population se nourrit mal et les enfants grossissent. Mais ce qui compte le plus pour le gouvernement, c'est que les gros de l'agroalimentaire gardent la ligne, la ligne des profits !

Alain LECAIRE



• PDG

Les vacances de ces messieurs

Les PDG seraient des hommes comme les autres, ayant droit aux vacances. Comme les autres ? Pas tout-à-fait, si on en juge d'après ce qu'en dit le *Journal du Dimanche* du 10 août.

Bernard Arnaud navigue dans son yacht de 69 mètres, Lakshmi Mittal, celui des licenciements d'ArcelorMittal, devrait passer ses vacances dans son « sous-marin bleu acier avec air conditionné et intérieur cuir », comme Paul Allen, le PDG de Microsoft, qui a un « yellow submarine », un sous-marin jaune, en référence aux Beatles. Plus simple,

le PDG du site de rencontres Meetic, qui vous aide à trouver l'âme sœur, emmène celle qu'il a peut-être trouvée sur l'île de Ré « où ses grands-parents campaient ». Mais lui, il est décrit comme « propriétaire d'une pharaonique demeure surplombant l'Atlantique ».

Bref, rien ne change pendant les vacances. Les uns comptent chaque sou, les autres ne savent plus comment dépenser leur argent. Cet étalage éhonté de richesses montre que de l'argent, il y en a dans les caisses du patronat.

A. L.

• Gaz et électricité

Tarifs en surchauffe

Le gouvernement a profité du creux du mois d'août, période traditionnellement dévolue aux mauvais coups, pour annoncer des hausses des tarifs du gaz et de l'électricité. La seconde n'ayant strictement rien à voir avec la première, mais les autorités ont sans doute estimé que les deux pilules passeraient mieux ensemble que si elles étaient administrées séparément.

Les arrêtés gouvernementaux devraient être publiés vers le 15 août. On s'attend à 5 % d'augmentation pour le gaz, et pour l'électricité cela devrait être 2 % pour les particuliers, 6 % pour les entreprises moyennes et 8 % pour les grosses.

Comme toujours, c'est la hausse des prix du pétrole, sur lequel le prix d'achat du gaz naturel est plus ou moins indexé, qui est mise en avant pour expliquer la hausse du gaz. Pourtant, malgré ces prétendues hausses des prix des achats, le bilan de Gaz de France, juste avant sa fusion avec le groupe Suez, faisait

apparaître d'énormes bénéfices. Et les bénéfices du nouvel ensemble GDF-Suez promettent d'être encore plus conséquents.

GDF-Suez n'a donc nullement besoin d'augmenter les tarifs du gaz pour la population. Cette hausse ne sera bénéfique qu'aux actionnaires. Les contrats d'achat du gaz sont secrets. Que GDF-Suez les rende donc publics et on verra bien qui s'en met plein les poches au détriment des consommateurs ! En tout cas l'action GDF-Suez est en hausse : les actionnaires, eux, ne s'y trompent pas.

En ce qui concerne l'électricité, il n'y a même pas l'ombre

d'un prétexte, mais il y a une arnaque.

Lors de l'ouverture du marché et au début de la privatisation, toutes les autorités avaient justifié cette ouverture en prétendant que la concurrence entre producteurs d'électricité allait faire baisser les prix. Seulement les prix n'ont cessé de grimper, et ils continuent !

La hausse des tarifs d'EDF n'a d'autre fonction qu'enrichir cette entreprise, ses actionnaires actuels (dont en premier l'État) et ses actionnaires futurs, en cas d'une ouverture plus grande du capital. La banque Société Générale estime que l'opération en cours pourrait faire gagner 750 millions d'euros supplémentaires à EDF. Au détriment des consommateurs petits et gros.

Ces deux hausses, celle du gaz et celle de l'électricité, sont donc injustifiées. Elles se font

avec l'aval du gouvernement, propriétaire très largement majoritaire d'EDF et disposant toujours d'une minorité de blocage au sein de GDF-Suez.

Et pendant que le gouver-

nement laisse grimper le gaz et l'électricité, il affecte toujours de se lamenter sur la baisse du pouvoir d'achat de la population...

André VICTOR

Généreux... avec l'argent des autres

Pour tenter de limiter le mécontentement suscité par l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité, le gouvernement a annoncé qu'il allait élargir le dispositif des aides accordées aux plus pauvres pour leur permettre de payer leurs factures. Mais en prenant toujours plus dans la poche des usagers.

En effet, depuis trois ans, une partie de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) prélevée sur l'ensemble des factures des consommateurs sert à financer l'aide aux familles les plus pauvres sous la forme d'un tarif dit « de première nécessité ». Environ 650 000 familles ayant des ressources annuelles inférieures à 460 euros par mois voient ainsi leurs factures réduites de 30 à 50 % sur les 100 premiers kilowattheures mensuels.

Le gouvernement prévoit d'élargir ce dispositif en portant le plafond de ressources à 645 euros mensuels, ce qui devrait porter le nombre des

bénéficiaires potentiels du tarif spécial pour l'électricité à 2 millions de foyers. Dans le même temps, un tarif spécial est créé pour le gaz. Les personnes bénéficiant de la CMU et se chauffant au gaz naturel (environ 1,1 million de personnes) devraient voir leur facture allégée d'un montant pouvant aller jusqu'à 118 euros.

Compte tenu des conditions imposées pour bénéficier de ces tarifs allégés, ce dispositif n'aura qu'une portée limitée, et sans commune mesure avec l'augmentation de la facture de tous les usagers. Mais surtout, le gouvernement n'envisage de débloquer aucun budget pour financer le coût de ce nouveau dispositif, évalué à 110 millions pour l'électricité et à 40 millions pour le gaz. Comme le précédent, il sera donc intégralement financé par les usagers.

Roger MEYNIER



• Belgique

Suez-Electrabel rackette la population !

En ce début août, de nombreux travailleurs ont reçu la « facture de régularisation-2007 » d'Electrabel, le principal fournisseur d'électricité et de gaz de Belgique. Et la note est salée.

La « régularisation » consiste normalement en un ajustement de la facture en fonction de la consommation effective, mais en l'occurrence elle se révèle, aux yeux des clients stupéfaits, comme la mise en application des nouveaux tarifs annoncés il y a quelques mois.

Non seulement les retraités et les chômeurs, mais même des couples de travailleurs disposant de deux salaires se

retrouvent avec une facture plus élevée que leur revenu mensuel ! Indignés, les travailleurs reçoivent des factures de 800, 1 500, 2 500, plus de 3 000 euros... avec invitation à payer dans les 15 jours, comme il se doit !

L'incrédulité et la colère sont d'autant plus grandes que beaucoup avaient pris des mesures pour diminuer leur consommation : appareils en veilleuse, ampoules économiques, compteurs de nuit, discipline scrupuleuse autour des interrupteurs... pour, en fin de compte, recevoir malgré tout ce coup de bambou sur la tête !

Les porte-parole d'Electra-

bel ont beau prétendre que « ce n'est pas nous, mais les marchés qui fixent les prix de l'énergie », ils ne trompent personne, d'autant moins qu'Electrabel produit environ 60 % de son électricité avec des centrales nucléaires amorties depuis longtemps par un surcoût imposé à la population.

Il n'y a pas si longtemps, les politiciens vantaient les vertus de la libéralisation et de la concurrence qui devaient « faire baisser les prix » ! Mais lesdits concurrents, Luminus, Essent, Nuon... se sont empressés de suivre l'exemple d'Electrabel en augmentant eux aussi leurs tarifs, et en plus ils refusent tout arrangement

financier avec les clients incapables de régler immédiatement leurs factures et envoient les huissiers. Une pratique d'autant plus choquante que les plus gros actionnaires de Luminus sont des regroupements de communes... à majorité socialiste, dont les élus qui siègent dans les inter-communales touchent des jetons de présence.

Ces factures et pratiques écœurantes s'ajoutent aux nombreux autres motifs de mécontentement des travailleurs, comme la hausse des prix dans l'alimentation, le carburant, les téléphones...

C'est surtout vis-à-vis du gouvernement, et du monde

politique en général, que montent les critiques populaires. C'est entièrement justifié, mais les vrais responsables de ce racket qui accélère encore l'appauvrissement des travailleurs, ce sont les gros actionnaires de Suez, tels le Belge Albert Frère. Ces capitalistes veulent rentabiliser au plus vite le rachat d'Electrabel et en exigent de plantureux dividendes. Et ils s'attendent à être bien servis, puisque le bénéfice de 2006 s'était déjà élevé à 2,14 milliards d'euros ! Voilà ceux à qui il faudrait en priorité aller demander des comptes...

Correspondant LO

• Carling (Moselle)

Les pompiers de Total refusent de travailler plus

Ils n'en ont jamais assez ! Au moment où Total annonce un résultat net en hausse de 29 % pour le premier semestre (8,3 milliards d'euros en six mois), le groupe continue de supprimer des emplois. Ainsi sur la plate-forme chimique de Carling en Moselle – où un plan de réduction de près de 300 emplois est déjà en cours – Total Petrochemicals voudrait en plus réduire de 50 à 32 le nombre de pompiers affectés à la sécurité de l'ensemble de la plate-forme, qui emploie plus de 1 600 salariés.

Le prétexte de ce projet est la suppression de deux installations importantes sur le site de Carling. Mais comme il est classé Seveso 2, c'est la préfecture qui fixe le nombre de pompiers devant être présents (huit actuellement). D'où le projet de la direction de modifier leurs horaires pour économiser des postes de travail, en ayant à disposition plus longtemps moins de pompiers.

Total projette de construire une caserne sur le site de Carling : au lieu de leurs horaires en 3 x 8, les pompiers feraient des gardes de 24 heures (dont huit heures de sommeil) suivies de 48 heures de repos. Du coup les pompiers, seraient à la disposition de la direction un temps bien plus grand – dormir chez son patron n'est pas comme dormir à la maison. Ils ont fait le calcul que cela leur imposerait 114 postes de 24 heures par an : adieu les 35 et même les 40 heures !

Les pompiers se sont mis donc en grève du 15 au 25 juillet dernier. Ils ont bloqué le site, avec le soutien des syndicats qui refusent toute nouvelle suppression d'emploi. La direction a fait quelques concessions, mais maintient globalement son projet. Les grévistes, eux, ont suspendu leur mouvement et une AG doit avoir lieu à la rentrée pour décider de la suite à donner.

La direction explique dans *le Républicain lorrain* : « Il faut être attentif aux coûts. » Après 12 milliards de bénéfices l'an dernier, et sans doute autour de 15 cette année, Total n'est pourtant pas vraiment dans la gêne !

E. H.

Pour une riposte du monde du travail

Si le temps ne s'est guère montré favorable pour beaucoup en ce mois d'août, Sarkozy et son gouvernement nous préparent un très sale temps.

Des mesures déjà adoptées, comme la remise en cause de fait des 35 heures, vont être appliquées ; et ainsi, désormais, chaque patron ou chaque direction d'entreprise pourra « négocier » la durée du travail. Ou encore l'augmentation de la durée de cotisation nécessaire pour avoir droit à une retraite à taux plein. Mais à celles-ci vont s'ajouter d'autres mesures déjà programmées, qui toutes s'inscrivent dans une logique de remise en cause des protections qui restaient encore aux salariés.

Le voilà, le chantier principal de ce gouvernement : des grands

travaux de démolition systématique de toutes les entraves qui limitent encore, peu ou prou, le droit des patrons à licencier quand ils ont décidé de le faire, sans autre motif que la situation des carnets de commande, et celui d'embaucher et de débaucher quand ils le désirent. C'est le sens d'une mesure, déjà décidée certes, qui rallonge la période d'essai, passant désormais à deux mois pour les ouvriers, à trois mois pour les techniciens et à quatre mois pour les cadres ; des périodes renouvelables une fois, quand il y aura un accord dans la branche concernée, ce qui retardera d'autant l'embauche en fixe. Une telle mesure ne prépare-t-elle pas la mise en place d'une précarité généralisée ? En

tout cas, les patrons en rêvent à haute voix. Et comme le gouvernement est aux petits soins pour eux...

Oui, le gouvernement a son plan !

Mais dans ce plan, il y a un facteur qu'il ne maîtrise pas : la capacité des salariés à réagir. Des réactions ont déjà eu lieu dans les mois passés ; elles étaient certes limitées à une entreprise, à une corporation. La plupart d'entre elles n'ont pas réussi à faire reculer les patrons ni le gouvernement, mais elles les ont quand même inquiétés. Car elles ont montré que les capacités du monde du travail restaient intactes. Face aux projets annoncés du gouvernement, il aurait été souhaitable que les organisations qui

se prétendent au service des salariés annoncent qu'elles aussi avaient un plan qui permette de faire pièce à l'offensive de la droite et du patronat, et qui prépare à la contre-offensive. Elles ne le font pas. C'est regrettable, mais guère surprenant.

Finalement, le meilleur ferment de la riposte pourraient bien être la droite et le patronat qui, parce qu'ils se croient désormais tout permis, multiplient les mauvais coups. À un moment ou à un autre – le plus tôt sera le mieux – leur arrogance peut provoquer des réactions qui s'étendront à l'ensemble du monde du travail.

Jean-Pierre VIAL

• ArcelorMittal

Bénéfices encore en hausse pour le n° 1 mondial de l'acier

Semestre après semestre, ArcelorMittal n'en finit pas d'exploser la progression de ses bénéfices : pour les six premiers mois de 2008, dépassant toutes les attentes, son bénéfice net s'est élevé à 5,3 milliards d'euros, en hausse de 31 %. Le premier semestre 2007 avait déjà été marqué par une hausse de 45 % et le patron du groupe, Lakshmi Mittal, s'attend à une nouvelle année record en 2008.

ArcelorMittal profite à plein de la hausse vertigineuse du cours de l'acier, 66 % cette année. Elle est due à une pénurie d'acier dans le monde, liée au manque d'investissements dans ce secteur. Un manque d'investissements qui s'est traduit par la fermeture de complexes sidérurgiques entiers en Europe ces trente dernières années. Les trusts – ou les États, comme en France où la sidérurgie fut nationalisée de 1982 à 1995 – ont préféré fermer que moderniser de nombreuses installations, à une époque où la conjoncture était basse. Avec des dizaines de milliers de suppressions d'emplois qui ont dévasté des régions entières comme le Nord ou la Lorraine.

Maintenant que la conjoncture est haute, dans cette économie anarchique qu'est l'économie capitaliste, les patrons en profitent à plein en engrangeant des super-bénéfices. Car leur problème n'est pas de produire l'acier dont l'humanité a besoin, mais des profits pour leurs actionnaires.

D'ailleurs, ArcelorMittal



continue de supprimer des capacités de production, comme l'aciérie électrique de Gandrange où il est en train de liquider 600 emplois directs. Pénurie d'acier et prix élevés pour le consommateur font le bonheur des magnats de la sidérurgie.

ArcelorMittal profite également de l'envolée du prix des matières premières, directement avec la hausse des cours de l'acier, mais aussi du fait que le groupe possède d'importantes mines de fer et de charbon aux quatre coins de la planète.

Lakshmi Mittal, première fortune de Grande-Bretagne, 35 milliards d'euros, en progression de 10,7 milliards par rapport à l'an dernier et cinquième fortune de la planète, avait acquis il y a un an un petit château à Londres. Une transaction record dans l'immobilier : 147 millions d'euros !

Mais ce record a été battu cette semaine par la vente de la

villa Léopolda sur la Côte-d'Azur, pour un montant astronomique de... 500 millions

d'euros. Le monde des très riches va très bien.

Etienne HOURDIN

Un mort à Belval (Luxembourg)

Un ouvrier de 39 ans est mort dimanche 13 juillet à l'usine ArcelorMittal d'Esch-Belval, au Luxembourg. Il a été tué par un bloc de réfractaire de plusieurs kilos, projeté en plein thorax lors d'une explosion dont on ignore la cause, alors qu'il travaillait sur une poche de l'aciérie. Un autre ouvrier a été blessé.

Originaire de Longwy, où toutes les usines sidérurgiques ont fermé, l'ouvrier décédé continuait à produire de l'acier à quelques kilomètres de là, au paradis fiscal du Luxembourg, où les maîtres des forges

d'aujourd'hui, la famille Mittal, possèdent non seulement des usines mais aussi leur siège social.

Les travailleurs de Belval – comme de toutes les usines – sont soumis à des cadences infernales. « J'ai plus de 100 jours de congés à prendre, et encore, pour d'autres c'est pire », témoigne dans la presse luxembourgeoise un ouvrier d'Arcelor. Ce que confirme le syndicat luxembourgeois OGBL, qui souligne : « On est parfois surpris de voir le nombre de jours d'affilée travaillés dans la sidérurgie. C'est un fait irréaliste. »

• Hautmont (Nord)

La catastrophe ne vient pas seulement du vent

Des quatre communes proches de Maubeuge balayées par une tornade dans la soirée du dimanche 3 août, celle d'Hautmont est la plus touchée. Trois habitants âgés ont été écrasés sous les décombres de leurs maisons. Au total, 78 personnes ont été blessées et un millier d'habitations ont été endommagées, dont deux à trois cents seraient à raser. Dans cette commune qui est l'une des plus déshéritées de ce secteur du Nord déjà particulièrement pauvre, les conséquences sont dramatiques.

Parmi les victimes qui ont tout perdu – maison, voiture, mobilier et affaires personnelles – il y a des érémites. La presse signale le cas d'un couple près d'avoir fini de payer sa maison qui, après avoir réglé l'assurance durant trente années, ne pouvait plus le faire depuis quelques mois : la première réponse de la compagnie d'assurance a été qu'ils ne pourraient rien toucher...

Cette catastrophe très localisée n'est bien sûr pas prévisible. Pas plus que ne l'était, en juin 1967, la tornade encore plus violente qui avait entièrement rasé le village de Pommereuil, à une quarantaine de kilomètres de là, faisant sept morts. Mais aux dégâts du vent s'ajoutent ceux qui sont dus à la société. Comment les chômeurs, et tous ceux qui perçoivent les allocations sociales déjà bien trop

faibles pour vivre normalement, pourraient-ils entreprendre de reconstruire ou de faire les réparations pour que la vie redémarre ? Sans compter le mépris et la morgue des autorités de l'État, qui laissent les sinistrés désarmés pour faire face aux multiples tracasseries des assurances, aux démarches auprès des organismes de logement.

Il a fallu attendre le 7 août pour que l'État engage une procédure de catastrophe naturelle. La ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, est venue à Hautmont montrer que le gouvernement existe... et faire sa pub en annonçant 300 000 euros d'aide d'urgence. Quel geste ! Mais pour l'application concrète, cela fera

150 euros par adulte, auxquels s'ajoutent 75 euros par enfant... 525 euros pour une famille de cinq, dira quelques jours plus tard le préfet de région, comme si l'addition de ces sommes dérisoires pouvait donner le change à des gens qui ont souvent tout perdu !

La ministre du Logement, Christine Boutin, a ensuite annoncé 3 millions d'euros pour l'hébergement d'urgence temporaire en mobile-homes. Mais pour le relogement définitif, chaque famille devra se débrouiller avec ses assurances. Il y a la longueur des délais administratifs liés à la déclaration de catastrophe naturelle, tous les problèmes liés à la disparition ou l'absence des factures pour faire la preuve des

achats, sans compter que bien des entreprises de construction se font prier pour travailler pour des pauvres.

Il serait pourtant si simple à l'État de mobiliser ses moyens – y compris l'armée, pour reconstruire rapidement et pas seulement aider au déblaiement – avec les maires ou d'autres autorités chargées de contrôler l'avancement et la qualité des travaux.

Les dons en vêtements, meubles, argent et les coups de main de la population de nombreuses communes de la région et de tout le pays montrent que la solidarité est bien vivante. Mais du côté du gouvernement, c'est l'indifférence et le mépris.

Claude THIÉRAM

• Drame de l'amiante – Dunkerque (Nord)

Des responsables mis en examen

L'ancienne médecin du travail du port de Dunkerque entre 1970 et 1995 a été mise en examen par la juge d'instruction du pôle de santé publique de Paris, pour homicides et blessures involontaires et non-assistance à personnes en péril. Quinze veuves de dockers, membres de l'association des professions portuaires CGT du port de Dunkerque pour la défense des victimes de l'amiante (APDA-CGT), avaient déposé plainte.

C'est la seconde fois qu'un médecin du travail est ainsi mis en examen en France. Par le port de Dunkerque transitait la plus grande partie de l'amiante importé du Canada et d'Afrique du Sud. Les dockers qui travaillaient constamment au contact de l'amiante sont très touchés par les cancers qu'il a provoqués. Il est reproché au médecin une insuffisance d'action et des négligences particulièrement graves dans le cadre de sa mission. Mais cela ne diminue pas pour autant les responsabilités des patrons des sociétés de manutention, du

port et de l'État dans l'empoisonnement des dockers. Car la nocivité de l'amiante était largement connue depuis le début du 20^e siècle.

Deux anciens directeurs des chantiers navals du nord et de la méditerranée (Normed) fermés en 1987 ont été eux aussi mis en examen par la même juge, suite à la plainte de l'Association régionale des victimes de l'amiante (Ardeva). La juge reproche aux anciens directeurs une violation des obligations de sécurité, pour n'avoir pas mis à la disposition des salariés des appareils de ven-

tilation aspirante ou de protection pour les prémunir contre les poussières d'amiante, massivement utilisé comme matériau d'isolation à bord des navires. Ces mêmes directeurs avaient déjà été poursuivis dans une procédure ouverte en 1997, qui s'était terminée en 2004-2005 par un non-lieu. Alors, l'Ardeva et des veuves de salariés décédés à la suite d'exposition à l'amiante avaient organisé des marches toutes les trois semaines à Dunkerque entre novembre 2004 et janvier 2006 pour réclamer justice.

Ces mises en examen montrent que le combat de toutes les victimes obtient des résultats. L'un de leurs buts est toujours que la culpabilité de l'ensemble

des responsables de cette catastrophe sanitaire qui fait 3 000 morts par an soit clairement proclamée.

Serge VIARD

• Emplois saisonniers

Une aubaine pour les patrons

Comme chaque été, le travail saisonnier se multiplie. Au total, on dénombre officiellement près de 2 millions d'emplois saisonniers, dans le commerce, les activités de loisirs mais aussi dans l'agriculture, qui en utilise environ 800 000. Sans compter ceux qui existent aussi dans les transports, les péages des autoroutes, etc.

Si ces emplois peuvent constituer parfois un petit boulot occasionnel pour certains, ils sont surtout très utiles pour les employeurs. Ces travailleurs saisonniers, souvent jeunes ou étrangers, ne connaissent pas leurs droits. Isolés dans de petites entreprises, ils osent rarement contester les conditions que leurs patrons imposent. Heures supplémentaires imposées et souvent non payées, non-respect du smic sont le lot de beaucoup. À cela s'ajoutent les difficultés pour se loger ou bien l'obligation de dormir près du lieu de travail, parfois entassés à plusieurs dans une petite chambre. Le journal *Les Échos* rapportait ainsi récem-

ment le cas de saisonniers contraints de vivre à neuf dans un 45 m². Car leur patron avait préféré louer à des touristes les locaux dont il disposait.

Beaucoup sont employés sans contrat de travail, ce qui permet de les sous-payer et de les priver de couverture sociale.

Sans compter que ces contrats peuvent être interrompus facilement et ne donnent pas droit à la prime de précarité, contrairement aux CDD.

Quant aux indemnités chômage, entre deux emplois saisonniers, elles sont soumises à des conditions très restrictives et calculées selon une règle encore plus désavantageuse que pour les autres salariés. Et depuis deux ans, elles sont limitées à trois contrats consécutifs maximum.

Le travail saisonnier représente ainsi un des moyens pour le patronat de disposer d'une main-d'œuvre plus que précaire. Mais malgré les difficultés, il y a des réactions collectives, comme celles qui ont eu lieu en mars dernier dans des stations de ski.

Arnaud VAUTARD



Manifestation des victimes de l'amiante et de leurs familles en septembre 2006.

• La Poste

Privatisation et faux semblant de service public

La Poste vient de signer son « contrat de plan » avec l'État pour une période allant de 2008 à 2012. Il s'agit d'une sorte de cahier des charges que La Poste s'engage à remplir en matière de services rendus au public. En échange, l'État verse une compensation financière. Cette signature a quelque chose de totalement surréaliste au moment même où la direction de La Poste et le gouvernement annoncent sa transformation en société anonyme en 2009, et vraisemblablement son introduction en Bourse.

En supprimant 7 000 emplois par an, La Poste va atteindre, année après année, un seuil de rentabilité suffisant pour les capitaux privés. Elle fait aujourd'hui 943 millions d'euros de bénéfices pour 21 milliards de chiffre d'affaires, et a annoncé qu'elle améliorerait ces résultats en réduisant encore ses effectifs. Comment dans ces conditions améliorer le service rendu aux usagers comme le prévoit le contrat de plan ? Aujourd'hui déjà, les statistiques mesurant la qualité des services rendus aux usagers sont truquées. Elles n'ont rien à voir avec la réalité vécue par des millions d'usagers. Selon le contrat signé entre La Poste et l'État, le temps d'attente aux guichets devrait passer de 10 minutes en moyenne cette année à 8 minutes dans deux ans, chiffres aussi bidons l'un que l'autre notamment pour ceux qui font la queue beaucoup plus longtemps dans les bureaux de banlieue. De même, le nombre de lettres distribuées 24 heures après leur envoi devrait passer de 84 à

85 %... en supprimant des facteurs ? Dans les campagnes, le contrat prévoit que « plus de 10 % de la population ne peut se trouver éloigné de plus de 5 km d'un point de présence postale ». Mais à combien de kilomètres seront les 10 % d'usagers en question, en supposant même qu'il n'y en ait que 10 %, sans oublier que ce « point de présence postale » peut n'être qu'une boulangerie ou une permanence en mairie où seule une partie des opérations peuvent être effectuées.

Le « contrat de plan » n'impose rien à La Poste si ce n'est de fournir des statistiques, mais les centaines de millions qu'elle va recevoir seront bien réels. La direction de La Poste estime qu'à l'heure actuelle 816 millions d'euros devraient être compensés par l'État. À défaut d'améliorer le service, ils contribueraient à grossir les bénéfices qu'elle affiche afin d'allécher les capitaux privés.

Daniel MESCLA



• Centre de distribution Angers Saint-Serge (Maine-et-Loire)

La « réorganisation » ne passe pas

Le centre de distribution Saint-Serge, à Angers, regroupe 120 salariés, dont une centaine de facteurs. Il gère la distribution du courrier sur la moitié de la ville, l'autre moitié dépendant du centre de distribution dit « Bamako ».

Depuis quelques mois, la DOTC (la direction régionale du courrier) a décidé que nous devions passer « Facteurs d'Avenir », appellation ronflante pour désigner une de ces restructurations que La Poste multiplie depuis des années, afin de rendre l'entreprise plus rentable – et donc privatisable.

Après avoir fait procéder au chronométrage de chacune des tournées, après avoir effectué une analyse – paraît-il fort poussée – de notre activité, la direction du centre de distribution Saint-Serge a finalement accouché d'un plan de réorganisation, qui ne nous plaît pas du tout.

Au lieu d'avoir un samedi de repos toutes les cinq semaines, on passerait à toutes les six semaines. Dix emplois seraient supprimés : cinq à la distribution du courrier et cinq aux services dits « arrières » (traitement des recommandés, guichets professionnels, manutention...). Le nombre de remplaçants serait considérablement diminué, afin que chaque jour la tournée des absents (en congés, RTT ou maladie) soit partagée entre les présents. On comprend que ce système (« la marguerite ») ait les faveurs de

nos dirigeants, puisqu'il leur permet de faire des économies sur la masse salariale et de nous faire faire des tournées à rallonge.

Mais c'est justement cette crainte de voir les tournées s'allonger qui a débouché sur un début de mobilisation. En effet, si la direction se vante de faire baisser le temps de travail de 39 h 22 à 38 h 11 par semaine, chacun sait bien qu'entre les chiffres annoncés sur le papier et le temps passé réellement à trier puis à distribuer le courrier chaque jour, il peut y avoir une grosse marge.

Quand le projet de réorganisation a été connu, les discussions ont commencé pour envisager ensemble comment s'opposer à la mise en place de « Facteurs d'Avenir ». À trois reprises, des assemblées générales ont eu lieu avant de partir en tournée, regroupant entre un tiers et les trois quarts des présents. L'une d'entre elles a même fini par une petite visite dans le bureau du directeur, très surpris de se faire apostropher par 25 facteurs mécontents de ses plans et ne mâchant pas leurs mots.

Quand la direction, fin juin, a demandé au personnel de voter sur la réorganisation des congés et donc de choisir entre deux scénarios possibles (celui décrit plus haut et un autre encore pire !), elle a essuyé un flop retentissant : seule une petite vingtaine de travailleurs ont participé au vote, la grosse

majorité d'entre nous ayant décidé en assemblée que le boycott était le seul choix possible – d'autant plus que bien des collègues étaient déjà partis en vacances.

Avec un sens aigu de la démocratie, la direction a donc décidé d'organiser un nouveau vote, sur la même question et avec les mêmes propositions ! Pour nous préparer à « bien voter », elle nous a mis ses chefs sur le dos toute la semaine. Et nous avons eu droit à une campagne d'intoxication où tous les arguments sont passés, le principal étant que, si nous ne votions pas pour le scénario le moins mauvais et si les syndicats se refusaient à le signer, nous écoperions du pire du pire.

Qu'à cela ne tienne, la direction n'a pas fait voter beaucoup plus de monde la deuxième fois que la première et elle n'a pas obtenu le blanc-seing qu'elle espérait avant l'été.

Bien sûr, rien n'est réglé. Quand le détail des nouvelles tournées et de la réorganisation des services arrières va être annoncé, en septembre, il va nous falloir réagir de nouveau tous ensemble. De ce point de vue, l'expérience des assemblées générales, qui a constitué pour la plupart une première et un encouragement, sera très certainement à renouveler !

Correspondant LO

• Thales – Cholet (Maine-et-Loire)

Comment pomper les caisses de l'État

L'usine Thales de Cholet, spécialisée dans les technologies de communication pour l'armée, est, avec 1 500 salariés, la deuxième plus grosse entreprise de la ville.

La presse locale a révélé, il y a deux semaines, le montant des aides publiques que la société Thales va toucher, sous prétexte d'aide à la création d'emplois. D'ici à 2012, l'entreprise a annoncé qu'elle veut embaucher 120 nouveaux salariés (principalement des ingénieurs) et bien que le groupe ait réalisé des profits substantiels en 2007, il ne s'est pas pour autant privé de demander des aides à l'État.

Résultat de la quête : la Communauté d'Agglomération du Choletais va verser 100 000 euros, le Conseil général du département de

Maine-et-Loire et le Conseil régional des Pays-de-la-Loire 250 000 euros chacun. Quant à l'État, au nom de « l'aménagement du territoire », il va apporter 600 000 euros.

On notera qu'entre la droite, qui dirige la mairie de Cholet et le département, et la gauche, qui dirige la région, il n'y a pas l'ombre d'un désaccord sur la question. Verser l'argent public aux marchands d'armes, quoi de plus naturel !

1 200 000 euros offerts contre la promesse de créer 120 emplois, cela équivaut à 10 000 euros par emploi promis. Et après ça, on nous expliquera que les caisses de l'État sont vides et qu'il est impossible d'investir dans la santé ou dans l'éducation...

Correspondant LO

• Snecma - Gennevilliers (Hauts-de-Seine)

Non aux sanctions !

Le 17 juillet dernier, la direction de la Snecma Gennevilliers signifiait son licenciement à un jeune salarié de 30 ans, sous prétexte d'absences injustifiées sur une période de deux mois. Ce jeune, fragilisé et dépressif ces derniers temps, n'avait même pas été mis en garde par sa maîtrise durant toute cette période. La décision de licenciement tombait comme un couperet, sans aucun avertissement préalable.

La direction avait attendu le moment le plus propice pour signifier le licenciement, en vérifiant sur le listing du personnel le moment où l'usine comptait le moins de monde. Mais tout cela indigna les travailleurs et, en pleine période de congés, un mouvement de solidarité s'est organisé et dure depuis la mi-juillet, mobilisant lors de débrayages jusqu'à 200 salariés.

Aujourd'hui, ne parvenant pas à endiguer le mouvement de protestation, la direction a choisi l'escalade dans la répression. Elle a ainsi envoyé à une dizaine de militants syndicalistes, parmi lesquels se

trouvent des dirigeants de la CGT et de la CFDT, des lettres recommandées pour un entretien préalable en vue de sanctions disciplinaires.

La direction prend prétexte de l'occupation du bâtiment administratif le 21 juillet dernier, qu'elle apparente à une prise en otage du directeur de l'usine, alors que ce dernier s'est lui-même retranché dans son bureau en refermant à clef derrière lui la porte de son couloir. Les gardes mobiles qui sont intervenus massive-

ment le soir du 21 juillet pour « libérer » le prétendu otage, ont bien dû constater qu'aucun salarié ne retenait le directeur dans son bureau.

Cette offensive de la direction contre les militants les plus en vue de la CGT et de la CFDT intervient après la grève de février dernier pour les 150 euros. Certes, les acquis pour les grévistes n'ont été que partiels, mais leur détermination, le rôle moteur qu'a joué l'usine de Gennevilliers vis-à-vis de l'ensemble du

groupe, sont restés en travers de la gorge de bien des dirigeants de la Snecma et du groupe Safran auquel elle est rattachée.

Aujourd'hui la direction cherche en quelque sorte à se venger, à intimider par tous les moyens. Cette offensive s'inscrit au moment précis où la Snecma voudrait faire accepter des changements brutaux sous prétexte de restructurations. Il y a quelques mois le numéro deux du groupe Safran déclarait dans la presse

que « les salariés n'ont pas encore mesuré toutes les conséquences de ce tournant ».

Lundi 11 et mardi 12 août devaient se tenir les premiers entretiens préalables. À l'appel de la CGT et de la CFDT, des débrayages ont eu lieu pour soutenir les camarades menacés. Dans ses lettres de convocation, la direction cite un article du code du travail justifiant que la sanction infligée soit une mesure supérieure à l'avertissement pouvant aller jusqu'au licenciement. C'est tout cela qui rend nécessaire une très forte mobilisation pour empêcher la direction d'accomplir ses basses besognes. Le représentant de la direction générale présent aux entretiens préalables a dit que les événements du 21 juillet étaient « inadmissibles et intolérables ». Mais les salariés qui refusent des sanctions montrent qu'ils les jugent, eux, tout aussi « inadmissibles et intolérables » !

En septembre, au retour des congés, la rentrée risque d'être chaude !

Correspondant LO



• SNCF – Paris

Un retraité expulsé de son logement

Un ouvrier de la manœuvre, à la retraite depuis 2005, a été expulsé de son logement par la SNCF. Son logement se situait boulevard de Vaugirard, dans le 15^e arrondissement de Paris. L'expulsion, en présence d'un huissier et avec déménageurs, s'est déroulée tambour battant, alors qu'il était au Maroc pour l'enterrement de ses parents. Ses enfants âgés de 18 et 21 ans étaient présents lors de l'expulsion. On ne leur a laissé que dix minutes pour rassembler leurs affaires. La mère, alertée, est arrivée sur les lieux et, choquée, a fait une crise d'épilepsie (elle est reconnue handicapée pour cette maladie). Elle a été envoyée en urgence à l'hôpital Léopold-Bellan, tandis qu'une société emportait toutes les affaires dans des cartons, sans même faire d'inventaire, et que les serrures étaient changées.

Le logement qu'occupait

depuis plus de vingt ans notre camarade lui avait été attribué pour lui permettre d'assurer son travail en trois-huit à la manœuvre à la gare Montparnasse. Depuis sa retraite, la SNCF refusait qu'il y reste, même en payant un loyer au prix du marché (comme cela se fait fréquemment pour les cheminots partant à la retraite), lui demandait de quitter les lieux, menaçait de l'expulser mais ne lui faisait aucune proposition de relogement.

Depuis trois ans, notre camarade a fait des demandes de logement à la mairie de Paris, à celle du quinzième arrondissement et auprès de la Sablière, société immobilière qui gère le parc des logements sociaux appartenant à la SNCF. Aucune réponse. Il a fallu l'expulsion et l'intervention du syndicat Sud auprès de la direction régionale pour qu'enfin des propositions soient faites,

en urgence, dans des cités de la grande banlieue parisienne, ce que ce travailleur ne pouvait accepter.

La direction SNCF de Paris Rive Gauche se retranche désormais derrière ces dernières propositions irrecevables pour ne plus offrir aucun relogement, prétextant que ce retraité refuse tout ce qu'on lui propose.

On ne voit pas pourquoi un ouvrier qui a travaillé toute sa vie pour la SNCF avec des conditions de travail difficiles et un salaire net en fin de carrière de 1 600 euros devrait, une fois qu'il est à la retraite avec moins de 1 300 euros net, être expulsé de son logement sans un relogement acceptable, et encore moins dans des conditions aussi scandaleuses.

Correspondant LO

• Mise en place du RSA

Tracasseries et précarité

Le gouvernement envisage de remplacer notamment le RMI (revenu minimum d'insertion) et l'allocation de parent isolé (API) par le RSA (revenu de solidarité active). Cela concernerait quatre millions de personnes.

Un projet de loi devrait être discuté dès septembre. On ne sait pas quand le RSA, actuellement expérimenté dans 34 départements, sera mis en place, ni quel sera son montant. Par contre, dans le projet de loi du gouvernement, les bénéficiaires du RSA feront l'objet d'un contrôle de leur « train de vie ». Et les bénéficiaires du RSA ne seront plus automatiquement exonérés de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle, comme c'était le cas pour les ére-

tes actuels.

Le même projet de loi prévoit une refonte des « contrats aidés » et la mise en place d'un « contrat unique d'insertion » qui sera plus souple... pour les employeurs. Ainsi la durée du travail, qui devait être de 20 heures par semaine, sera désormais en moyenne de 20 heures hebdomadaires sur l'ensemble de la durée du contrat. Par ailleurs ces contrats, qui pouvaient durer auparavant jusqu'à 24 mois, pourraient être prolongés jusqu'à cinq ans dans certains cas.

Pour insérer les chômeurs dans le monde du travail, le gouvernement veut les habituer à la précarité et la flexibilité généralisées.

Etienne HOURDIN

• Rwanda

La France nie ses responsabilités dans les massacres ethniques de 1994

Une commission rwandaise vient de rendre public un nouveau rapport sur le rôle de l'État français dans les massacres ethniques qui ont eu lieu en 1994 dans ce pays et qui firent plus de 800 000 morts. Elle cite de nombreux témoignages sur la passivité des soldats français devant les meurtres, relève que certains aidaient à contrôler les identités aux barrages routiers et parle de livraisons d'armes pour les assassins.

Le gouvernement français s'est contenté de juger les conclusions de ce rapport « inacceptables ». Et pourtant, la France porte une lourde responsabilité dans ces massacres. Elle soutenait activement le dictateur Habyarimana, qui avait accédé au pouvoir par un coup d'État, en 1974.

Habyarimana joua sur la division ethnique, entre les Hutus, l'ethnie à laquelle il appartenait, et les Tutsis. Des milliers de Tutsis furent contraints à l'exil. Le discrédit croissant de la dictature d'Habyarimana renforça le Front Patriotique Rwandais (FPR) qui engagea une guérilla contre le pouvoir en place. Il était devenu la seule opposition crédible à la dictature et recrutait de plus en plus, y compris parmi la population Hutu.

Dans ce contexte, le rôle de la France s'accrut. En 1990, elle envoyait 600 hommes pour aider à stopper l'avancée des troupes du FPR. Suite à cette opération, la France maintint des militaires sur place pour entraîner l'armée rwandaise. Dès cette époque, le régime préparait ouvertement des listes d'opposants à éliminer, tandis que des radios Hutus lançaient des appels au meurtre, dirigés contre les Tutsis.

Le 6 avril 1994, Habyarimana était tué dans un attentat. Dans les heures qui suivirent, les partis liés au dictateur défunt déclenchèrent un génocide dans tout le pays. Des Tutsis mais aussi des Hutus furent systématiquement exécutés. Au même moment, à l'ambassade de France, se tenaient des discussions pour constituer un nouveau gouvernement, uniquement composé de partisans des massacres.

Mais l'armée rwandaise s'avéra incapable d'empêcher la guérilla du FPR de progresser. En juin, avec l'opération Turquoise, la France intervint alors de nouveau militairement, prétendant agir pour protéger la population, alors que les massacres duraient déjà depuis 3 mois ! En réalité, les 2 500 soldats français freinèrent la pro-

gression du FPR afin de permettre aux cadres du régime de regrouper leurs troupes et préparer un éventuel retour au pouvoir. C'est ainsi que la plupart des responsables du génocide purent s'enfuir, plusieurs étant ensuite accueillis en France sans aucun problème.

Malgré les dénégations, le gouvernement français de l'époque porte une écrasante responsabilité dans ces massacres. On était alors en pleine cohabitation, entre le président Mitterrand et un gouvernement de droite, dirigé par Balladur. Mais Mitterrand gardait la haute

main sur la politique africaine de la France, qui cautionna, aida militairement et protégea des assassins, pour maintenir son influence dans cette région, située au centre de l'Afrique.

Cela s'inscrivait dans la tradition coloniale française.

Arnaud VAUTARD

• Afghanistan

L'armée française dans le borbier afghan

Un général français vient à son tour de prendre le commandement de la région autour de Kaboul en Afghanistan. Ce commandement est assuré à tour de rôle, durant un an, par la Turquie, l'Italie et la France, pays qui participent à la coalition mise sur pied par le gouvernement américain.

À la suite des attentats du 11 septembre 2001, celui-ci avait envoyé son armée en Afghanistan (où il avait longtemps aidé les islamistes contre les troupes soviétiques) pour, disait-il, y pourchasser les terroristes. Cette intervention a réussi à chasser les Talibans de Kaboul, mais ceux-ci

ont maintenu des groupes résistants dans plusieurs régions. Et à partir de 2003, les Américains ont préféré ne pas rester seuls à s'enliser dans cette véritable guerre. Sous l'égide de l'OTAN et avec le soutien de l'ONU, des troupes d'une trentaine de pays, dont la France, ont envoyé leurs contingents en Afghanistan.

Cela n'a rien arrangé. Depuis 2005, les régions plus ou moins contrôlées par les Talibans se sont étendues, touchant le Pakistan voisin. Et dans les régions que tiennent les Américains et leurs alliés, il y a de plus en plus d'attentats qui touchent surtout des

Afghans, mais qui font aussi des victimes parmi la force internationale, dont des soldats français – 3 000 sur 70 000, après que Sarkozy en a un peu augmenté le nombre.

Les forces françaises, parmi lesquelles figurent des troupes spéciales et des avions de chasse, sont, tout comme les autres forces alliées des États-Unis, des troupes d'occupation. Ils n'ont rien à faire en Afghanistan, où ils ne sont pas au service de la population, mais des intérêts politiques et stratégiques de la coalition des grandes puissances.

Frédéric GESROL

• Bolivie

Un référendum qui ne règle rien

Gouvernement et opposition, tout le monde se dit gagnant au référendum du 10 août en Bolivie. Ce vote, portant sur le maintien ou la révocation du président de la République, Évo Morales, du vice-président et des préfets élus gouvernant les différentes régions du pays, a donné à Morales d'une part, et aux quatre préfets qui sont dans l'opposition d'autre part, une majorité plus forte que celle qui les avait amenés au pouvoir en 2005. Chacun a pu fêter sa victoire et affirmer que l'électorat avait conforté sa politique. Aucun des conflits qui divisent ce pays, le plus pauvre de l'Amérique du Sud, n'a été tranché et les problèmes restent entiers.

Le bras de fer va continuer entre Morales, qui dirige l'État, d'origine indienne, qui se dit anti-impérialiste et partisan de nationalisations d'un côté, et de l'autre les préfets des régions les

plus riches représentant les grands propriétaires fonciers, soutenu par les États-Unis, qui revendiquent l'autonomie de leurs régions. Évo Morales s'appuie sur le Mouvement vers le socialisme (MAS) qu'il a fondé.

Car les oppositions politiques entre Morales et ces quatre préfets recouvrent aussi une division géographique et économique : d'un côté les Andes, avec les communautés indiennes, les mines et le siège du gouvernement, La Paz, et de l'autre la plaine amazonienne, avec les gisements de pétrole et de gaz et les grandes cultures de soja. Et chaque zone a ses luttes sociales, menées ici par les mineurs, là par les petits cultivateurs de coca, le prolétariat agricole des grandes exploitations, ou encore les ouvriers du pétrole et du gaz.

Évo Morales, ancien dirigeant syndical des cultivateurs de coca, a été élu à la présidence

en décembre 2005. Les années précédentes avaient vu des luttes populaires victorieuses contre les multinationales de l'eau puis du gaz, qui avaient amené la démission successive de deux présidents, en 2003 et en 2005. L'élection de Morales semblait promettre aux couches populaires la réforme agraire, la maîtrise des ressources énergétiques et une vie meilleure. Mais elle offrait en même temps à la bourgeoisie la perspective d'un retour à la paix sociale.

Depuis, les mobilisations n'ont pas cessé. À chaque fois, Morales et son parti le MAS ont tenté de s'y opposer, mais ont fini par gauchir leur langage et ont cédé, à leur manière, aux revendications populaires. Ainsi les hydrocarbures ont bien été nationalisés, mais en négociant et sans exproprier les multinationales pétrolières ; et aussi en s'appuyant sur l'armée plutôt que sur les ouvriers du pétrole et du gaz. Morales parle

actuellement d'une réforme agraire. Mais quelle forme va-t-elle prendre, quelles terres vont être distribuées et à quelle partie de la paysannerie ? Cela dépendra bien plus des rapports de force entre les classes sociales que des discussions constitutionnelles. Au vu des trois années écoulées, il semble peu

probable que Morales et son équipe fassent appel à la mobilisation autonome des couches populaires. S'en prendre de front aux intérêts de l'oligarchie bolivienne et de l'impérialisme qui cherchent à déstabiliser son régime ne fait pas partie de son programme.

Vincent GÉLAS

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE n° 114 (été 2008)

- Hausses de prix, coups de colère, émeutes de la faim : les soubresauts d'une société en crise
- Le Parti Socialiste, ou l'opposition de Sa Majesté le capital
- Leur Union européenne à l'heure du non de l'Irlande et de la présidence française
- Afrique du Sud – Émeutes xénophobes sur fond de démagogie politicienne et de pauvreté

Prix : 1,50 euro
Envoi contre quatre timbres à 0,55 euro

• La guerre entre la Russie et la Géorgie

Un conflit qui prend sa source dans l'éclatement de l'URSS

L'effondrement de l'URSS en 1991 a donné lieu à un éclatement complet des différentes républiques qui la composaient, dont la Géorgie qui était devenue indépendante en 1990. Partout les potentats locaux ont usé du nationalisme, voire du micro-nationalisme, pour asseoir leur pouvoir.

À cheval sur la chaîne montagneuse du Caucase, l'Ossétie est divisée en deux entités. L'une, l'Ossétie du Nord, est rattachée à l'actuelle Fédération de Russie et l'autre, l'Ossétie du Sud (70 000 habitants), s'est proclamée indépendante en 1990, ce que la Géorgie conteste depuis.

En 1992, après un conflit armé avec la Géorgie, les Ossètes du Sud se sont prononcés par référendum à 99,75 % pour leur indépendance. Depuis 2002, la Russie leur a donné un passeport russe et 1 000 soldats russes sont présents en permanence. En

novembre 2006, les Ossètes du Sud ont de nouveau voté pour l'indépendance et même pour le rattachement à l'Ossétie du Nord, ce qui tend les relations avec la Géorgie.

Le président de la Géorgie, Saakachvili, élu en 2004, souhaite garder l'Ossétie du Sud dans la Géorgie. En menant ces jours-ci une nouvelle offensive militaire contre l'Ossétie du Sud, peut-être comptait-il ressouder le pays, opposition comprise, autour de son pouvoir qui est fortement contesté.

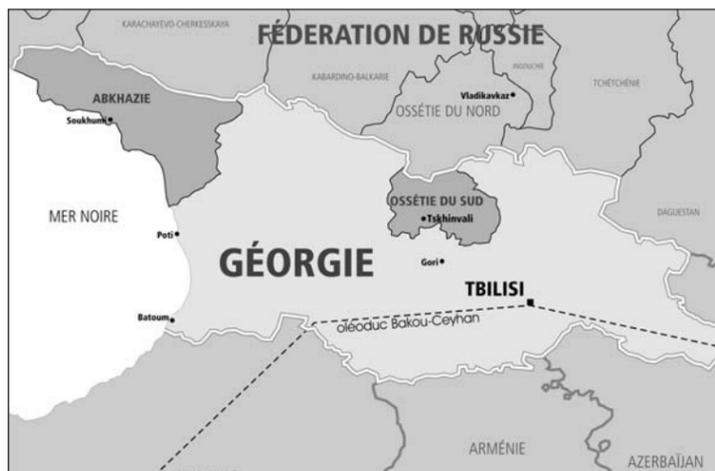
Cette situation n'est pas isolée dans l'ex-URSS. Elle est

sensiblement la même dans la République d'Abkhazie (200 000 habitants) qui s'est proclamée indépendante de la Géorgie en 1992. Et dans ce cas, le conflit armé avec la Géorgie entre 1992 et 1993 s'étant terminé par la victoire des Abkhazes, soutenus militairement par la Russie, 200 000 Géorgiens ont alors

été expulsés du pays. Depuis 1994, 3 000 soldats russes sont stationnés en Abkhazie.

Que ce soit en Ossétie du Sud ou en Abkhazie, les intérêts des populations sont loin des calculs politiques des politiciens locaux comme des dirigeants géorgiens, russes ou occidentaux.

Catherine FREMONT



• Quand Sarkozy perd la mémoire

Le passé colonialiste de la France en Chine

Sarkozy a justifié sa visite éclair à Pékin en rappelant les liens qui unissent la France à la Chine. Il y a peu, il célébrait même, dans une interview, « l'amitié historique, indéfectible et inébranlable » liant les deux pays. En fait d'amitié historique, c'est plutôt la politique de la canonnière qui prévalut pendant plus d'un siècle où la France participa au dépeçage de la Chine en accord – et en rivalité – avec d'autres puissances impérialistes.

Au début du 19^e siècle, la supériorité technique, industrielle et militaire de la Grande-Bretagne lui avait permis de prendre une longueur d'avance sur ses concurrents européens, et elle avait déjà introduit l'opium en Chine comme moyen de paiement. Les tentatives de résistance de la dynastie mandchoue déclenchèrent la Guerre de l'Opium, en 1841-1842. La Chine, battue, fut obligée d'ouvrir cinq de ses ports au commerce britannique et de céder Hong-Kong. Deux ans plus tard, par le traité de Whampoa en 1844, la France obtint des avantages similaires.

Entre 1850 et 1864, la révolte des Taipings contre le gouvernement chinois s'étendit dans le sud du pays. La dynastie chinoise étant en position de faiblesse, les puissances

colonialistes en profitèrent pour renforcer leur domination. Deux interventions franco-britanniques eurent lieu entre 1858 et 1860, prenant comme prétexte la nécessité d'assurer la sécurité de leurs marchands et missionnaires. Les traités extorqués à la force des canons leur permirent d'obtenir de nouveaux avantages : légalisation du commerce de l'opium, substantielles indemnités de guerre, ouverture de nouveaux ports côtiers et fluviaux, nouvelles enclaves et concessions, etc.

À partir de cette date s'accéléra le dépeçage de la Chine, France et Grande-Bretagne cherchant à coloniser le sud, tandis que la Russie et le Japon visaient le nord et l'est du pays. Il s'accompagna d'un afflux de marchandises, puis de capitaux et de prêts qui placèrent les

pays colonisateurs à tous les postes de commande de la vie économique chinoise et, par conséquent, renforça leur contrôle politique sur ce pays.

À la fin du 19^e siècle, la France étendit elle aussi son emprise économique sur les territoires qu'elle contrôlait en Chine du sud, exploitant des mines de charbon et une voie ferrée, obtenant avec les autres pays impérialistes des tarifs douaniers préférentiels pour les marchandises importées et le droit de ne pas payer d'impôts. Mais cela ne lui suffisait pas, elle visait à coloniser toute la péninsule indochinoise au nord. Elle avait déjà colonisé le sud de l'Indochine et, depuis 1860, elle occupait le Cambodge et le Tonkin, au nord, qui était une dépendance de la Chine. Le traité qui suivit la guerre franco-chinoise de 1884-1885 « légalisa » par la contrainte cette appropriation de territoires.

Une nouvelle révolte, celle des Boxers en 1900, donna lieu à une intervention militaire où un corps expéditionnaire composé de troupes françaises, allemandes, anglaises, italiennes,

autrichiennes, russes, américaines et japonaises, sous les ordres du général allemand von Waldersee, occupèrent Pékin et imposèrent au gouvernement chinois une indemnité de plus de 1 600 millions de francs-or.

Les rivalités entre impérialistes, qui les firent s'affronter dans leurs appétits coloniaux et les amenèrent à déclencher un conflit mondial en 1914, les empêchèrent de conquérir toute la Chine. Et à partir de 1937, l'impérialisme japonais prit le relais de ses concurrents occidentaux en envahissant la Chine. Après la Seconde Guerre mondiale et la révolution de 1949 menée par Mao Tse-toung, seul Hong-Kong resta encore aux mains des Britanniques jusqu'à la fin du 20^e siècle.

Alors, les liens entre l'impérialisme français et la Chine ont bien une longue histoire. Mais la soif de profits et de domination n'y a laissé aucune place à l'amitié.

Marianne LAMIRAL

• Le dalaï-lama en France

Du Bouddha, en veux-tu, en voilà

La visite en France du dalaï-lama a bénéficié d'une très importante couverture médiatique.

Non pas en raison de son caractère politique car, bien qu'elle se déroule en pleine période des Jeux olympiques de Pékin et quelques mois après la répression chinoise au Tibet, ni le dalaï-lama ni Sarkozy n'ont voulu heurter la susceptibilité des autorités chinoises en lui donnant ce caractère. Bien qu'il se veuille le chef religieux et politique du Tibet, vivant en exil depuis 1959, le dalaï-lama a donc limité sa tournée à des objectifs religieux.

Cette tournée de celui qui se présente comme le 14^e dalaï-lama, réincarnation de ses treize prédécesseurs et, au-delà, de Bouddha lui-même, aurait pu rester un simple fait divers, prêtant à sourire en ce début de 21^e siècle. Mais, avec beaucoup de complaisance, comme ils en ont avec tous les chefs religieux si réactionnaires soient-ils, les commentateurs ont présenté cette visite comme un événement pour tous les bouddhistes, en premier lieu pour le million de bouddhistes résidant en France.

Ils oublient de rappeler que le dalaï-lama et les valeurs qu'il défend sont les produits d'un régime théocratique archaïque et réactionnaire qui, avant d'être chassé par le régime de Mao, maintenait le Tibet dans une profonde arriération. Les moines y vivaient en parasites sur le dos de la paysannerie et il fallut attendre le départ en exil du dalaï-lama pour que l'abolition du servage et de l'esclavage soit officialisée. Quant au régime envisagé en cas de retour au pouvoir de celui qui se proclame « le porte-parole libre du peuple tibétain », la Constitution établie par le gouvernement en exil en donne un aperçu en proclamant l'obligation de la « foi » et de « l'allégeance » à l'égard de « Sa Sainteté le dalaï-lama ». Ça en dit long !

Roger MEYNIER

Les étapes d'été des militants de Lutte Ouvrière



Le chômage, la recherche d'un emploi fixe, les difficultés financières sont les problèmes de la grande majorité de la population. Face à cela, les dirigeants politiques, relayés par tous ceux qui fabriquent l'opinion publique, propagent l'idée que c'est à chacun de faire face à ses problèmes ; ils justifient toutes les atta-

ques et culpabilisent les salariés, les malades, les retraités et les chômeurs.

Eh bien, nos camarades, qui parcourent depuis plus de six semaines des dizaines et des dizaines de villes, peuvent témoigner que ces balivernes ne prennent pas. Certes, nos camarades rencontrent, au cours des discussions, beau-

coup de situations différentes, avec souvent des galères ou des difficultés insurmontables. Mais derrière ces situations individuelles, beaucoup se rendent compte qu'il y a des causes générales qui concernent tous ceux qui n'ont que leur salaire, leur pension ou leur allocation pour vivre. Nombre de nos interlocuteurs tirent les mêmes conclusions que nous : les fautifs, les responsables de la situation catastrophique actuelle, ce sont ceux qui tirent les ficelles : la petite minorité de richissimes patrons qui possèdent tout et qui décident de tout, y compris des lois qui sont faites pour eux.

Mais nos camarades ne s'arrêtent pas à cette constatation. Leur présence est la preuve qu'il y a des militants qui refusent la fatalité, qui

souhaitent une possible réaction collective du monde du travail et qui s'y préparent. Et nos camarades reçoivent des encouragements de la part de beaucoup : de la part de syndicalistes qui en ont marre de l'inaction, de l'inertie et des tergiversations de leurs centrales syndicales, du public de gauche et d'extrême gauche pour qui le drapeau rouge, la défense des idées socialistes et

communistes veut dire quelque chose, et plus généralement, de la part de tous ceux qui ne veulent pas baisser les bras. Eh bien, ces signes d'encouragement sont de bon augure. Comme le disait un de nos interlocuteurs : « *Les patrons sont en haut de l'échelle et nous en bas, mais ils feraient bien de se méfier, car c'est nous qui tenons l'échelle.* »



RÉGION DE MAUBEUGE (Nord)

Jeudi 14 août

Jeumont

Vendredi 15 août

Aulnoye, Aymeries

Samedi 16 août

Fourmies

BRETAGNE

Lundi 18 août

Lorient et Lanester (Morbihan)

Mardi 19 août

Quimperlé (Finistère)

Mercredi 20 août

Quimper (Finistère)

Jeudi 21 août

Brest (Finistère)

Vendredi 22 août

Lannion (Côtes-d'Armor)

Samedi 23 août

Saint-Brieuc et Ploufragan (Côtes-d'Armor)

MÉTROPOLE LILLOISE (Nord)

Lundi 18 août

Tourcoing

Mardi 19 août

Roubaix

Mercredi 20 août

Villeneuve-d'Ascq

Jeudi 21 août

Lille

Vendredi 22 août

Lille, Orchies

Samedi 23 août

Wattrelos

AUDE - ROUSSILLON

Lundi 18 août

Castelnaudary (Aude)

Mardi 19 août

Carcassonne (Aude)

Mercredi 20 août

Lézignan-Corbières (Aude)

Jeudi 21 août

Narbonne (Aude)

Vendredi 22 août

Rivesaltes, Saint-Estève (Pyrénées-Orientales)

Samedi 23 août

Perpignan (Pyrénées-Orientales)

LORRAINE

Lundi 18 août

Hayange, Uckange (Moselle)

Mardi 19 août

Thionville (Moselle)

Mercredi 20 août

Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Jeudi 21 août

Metz (Moselle)

Vendredi 22 août

Forbach, Saint-Avold (Moselle)

Samedi 23 août

Longwy, Villerupt (Meurthe-et-Moselle)

BANLIEUES DE BORDEAUX (Gironde)

Lundi 25 août

Eysines

Mardi 26 août

Langon, Cadillac

Mercredi 27 août

Mérignac

Jeudi 28 août

Bordeaux-Nord

Vendredi 29 août

Bègles

Samedi 30 août

Sainte-Eulalie, Lormont

PAYS DE LOIRE

Lundi 25 août

Nantes (Loire-Atlantique)

Mardi 26 août

Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)

Mercredi 27 août

La Roche-sur-Yon (Vendée)

Jeudi 28 août

Angers (Maine-et-Loire)

Vendredi 29 août

Trélazé et les Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire)

Samedi 30 août

Cholet (Maine-et-Loire)

VALLÉE DU RHÔNE

Lundi 25 août

Bourg-lès-Valence et Portes-lès-Valence (Drôme)

Mardi 26 août

Valence (Drôme)

Mercredi 27 août

Givors (Rhône)

Jeudi 28 août

Péage-de-Roussillon (Isère)

Vendredi 29 août

Romans-sur-Isère (Isère)

Samedi 30 août

Annonay (Ardèche)